



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 19 juin 2015 à 20h30

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA-AGNESE, Régis RICORDEAU, Virginie PILARDEAU, Paul LINZA, Annick CRECY, Franck OLIVIER.

Absents excusés : Isabelle CRUBLE donne pouvoir à Alain BEZARD, Aurélie DEREMETZ donne pouvoir à Aline BOUDIN, Eric MOTTIER donne pouvoir à Annick CRECY

Soit, sur quinze membres en exercice, douze présents.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à vingt heures trente minutes.

Virginie PILARDEAU est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 13 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

Contrat trame verte et bleue de l'Aubette de Meulan/Montcient et programme d'actions

Dominique PAPILLON, adjoint au Maire présente le contrat trame verte et bleue comme un outil de planification à caractère prévisionnel qui formalise la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen de programme d'actions, la préservation et la restauration des continuités écologiques (terrestres et aquatiques) des bassins-versants de l'Aubettes-de-Meulan et de la Montcient. Ce contrat a pour but de :

- réduire les pollutions diffuses du milieu,
- restaurer et entretenir la sous-trame et leur prise en compte dans les PLU,
- améliorer la connaissance des trames et leur prise en compte dans les PLU,
- restaurer et entretenir les sous-trames des milieux herbacés et boisés.

L'inscription de l'action du contrat trame verte et bleue permet une prise en compte de façon prioritaire du dossier de demande de subvention par les financeurs.

Le contrat trame verte et bleue Montcient/Aubette-de-Meulan 2015-2018 doit être signé courant septembre 2015 afin de pouvoir mettre en œuvre les actions qui y sont inscrites. Avant sa signature les communes et syndicats, futurs signataires approuveront le contrat et son programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature du contrat et son programme.

Retraits et adhésion de communes au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA)

Dominique PAPILLON, adjoint au Maire, rapporte que le SIAA lors du Conseil syndical du 11 mai dernier, a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Genainville et le retrait des communes de Labbeville et Vallangoujard. Ces retraits et cette nouvelle adhésion ne peuvent être entérinés par le SIAA qu'après délibération des communes adhérentes dans un délai de 3 mois à compter du 11 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Genainville et les retraits des communes de Labbeville et Vallangoujard au SIAA.

Acquisitions foncières

a) Terrain CAVAN – « L'Orient » à Saillancourt en bordure de la RD81 cadastré section B n°1508, 1557, 1558 et 1559
Guy PARIS, Maire, indique qu'il a contacté l'agence ORPI Partner Immobilier à Menucourt pour tenter d'obtenir une réduction des frais d'agence. ORPI a décidé de maintenir ses frais à 7 000 €. Le prix de vente total est donc de 17 000 € dont 10 000 € pour le terrain et 7 000 € pour les frais d'agence.

L'estimation des domaines du 28 mai 2015 est de 1 € pour la parcelle de 2 630 m² et 1,50 € pour les trois autres parcelles de 5 338 m², soit une valeur de 10 637 €.

Le conseil municipal a donné son accord le 13 mai pour la somme maximum de 17 000 €.

b) Terrain NOSTRADAMUS - « le fond des cailloux » au Village près du terrain de football cadastré section D n°1278 et 1279

Guy PARIS, Maire, explique qu'il a informé la propriétaire que son terrain se trouvait dans l'ENS local du Marais de l'Aubette de Meulan (terrain mis en vente à 4 € le m², clos de murs de 1 050 m² - un accord a été conclu avec un acheteur). L'estimation des domaines du 28 mai 2015 est de 3,50 € le m², soit 3 675 €.

Le maire a contacté le notaire et la propriétaire. Il a confirmé par courrier que le terrain était dans l'ENS avec un droit de préemption au profit de la commune de Sagy.

Liliane NOSTRADAMUS a pris acte de cette mesure mais confirme par courrier du 8 juin 2015 qu'elle estime son terrain a une valeur de 4 € le m² soit au total 4 200 €.

La commune devrait recevoir une subvention de 80% par l'Agence de l'eau soit 3 360 €.

Le maire et Dominique Papillon, adjoint chargé de l'environnement, ont rencontré un habitant de Sagy jeudi 4 juin 2015, qui avait signé une promesse d'achat à 4 € avec Liliane NOSTRADAMUS. Il a été informé que la commune avait un droit de préemption. Lorsque la mairie sera propriétaire, il souhaiterait louer le terrain pour l'entretenir et y faire un potager. Demande confirmée par courrier le 8 juin 2015. A noter que le comité des finances du 8 juin 2015 est favorable à l'achat du terrain à 4 € le m² soit 4 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote l'acquisition du terrain NOSTRADAMUS avec 13 voix pour, une contre et une abstention.

c) Terrain WEBERT – « Carrière Saint-Sulpice » au Grand-Mesnil - près de la Croix Noël cadastré section D n°2167

Guy PARIS, Maire, expose que les héritiers de M. et Mme WEBERT ont adressé un courrier à la mairie le 24 avril 2015 pour rappeler l'accord de principe qui avait été passé entre les propriétaires et le maire de Sagy, il y a quelques années, pour que la commune s'en rende propriétaire. Le décès de M. et Mme WEBERT en 2008 et 2010 n'a pas permis de finaliser ce projet.

Ce terrain de 1 452 m² a un accès sur le chemin rural dit "de la Petite Cavée du Grand-Mesnil". Un bâtiment (en partie détruit aujourd'hui) existe et fait l'objet d'une taxe foncière en tant que propriété bâtie. Le maire a contacté le notaire chargé de la vente pour lui proposer le prix d'un euro le m². Deux des trois enfants ont donné leur accord pour 1 € le m² soit 1 452 €. L'estimation des domaines du 28 mai 2015 est de 1,10 € le m², soit 1 597 €. Le bâtiment est squatté depuis le mois de décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote avec quatorze voix pour et une contre, l'acquisition du terrain WEBERT à 1 € le m² soit 1 452 €.

d) Terrain RACINE au Grand-Mesnil

Dominique PAPILLON rappelle que la commune de Sagy s'est portée acquéreur d'une bande de terrain destinée à permettre le passage d'une canalisation d'eaux pluviales pour le Clos des Galets au Grand-Mesnil.

La commune a reçu l'acte authentique notarié de Maître Lebrun, notaire à Vigny, concernant l'acquisition de cette parcelle destinée à devenir également une voie de liaison et une sente piétonne entre la rue Narcisse Aussenard et le Clos des Galets.

Il propose deux choix de nom pour cette voie : « Ruelle Saint-Sulpice » ou « Ruelle de la Carrière Saint-Sulpice ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer la voie « Ruelle Saint-Sulpice » avec 9 voix pour et 6 pour la seconde proposition.

Contrat de prêt pour le financement d'opérations

Pour financer l'achat des parcelles présentées précédemment, Guy PARIS, maire, propose de contracter un prêt de 30 000 € sur 15 ans (7 000 € + 4 200 € + 1 452 € = 22 652 € + frais de notaire). Pour mémoire, le Conseil municipal du 13 mai 2015 a approuvé un emprunt de 20 000 € pour l'acquisition des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement, avec 14 voix pour et une contre, pour un complément d'emprunt de 10 000 € à celui de 20 000 € voté lors de la réunion du 13 mai, soit 30 000 € au total auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France au taux de 2,57 % sur 15 ans.

Décision modificative n° 2

Guy PARIS rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 13 mai 2015, 20 000 € ont été inscrits en décision modificative n°1.

Il propose d'inscrire une somme complémentaire de 10 000 € pour l'acquisition des parcelles de terrains ci-dessus présentée. Le Conseil municipal vote avec quatorze voix pour et une contre, la décision modificative n°2 sur le budget principal 2015 selon le détail proposé ci-dessous :

Investissement

Dépenses

+ 10 000 € au compte 2111

Recettes

+ 10 000 € au compte 1641

Changement d'opérateur téléphonique

Alain BEZARD, adjoint au Maire, expose que dans le cadre des recherches d'économies sur le budget de fonctionnement et pour réduire le coût de la téléphonie et d'Internet, il est proposé de changer d'opérateur téléphonique. SFR propose des tarifs permettant une économie de 853 € TTC annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le changement d'opérateur téléphonique et Internet.

Contrat de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire

Aline BOUDIN, adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que le contrat de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, avec la société Yvelines restauration prendra fin le 31 août 2015. Il appartient au maire de prendre une décision afin de signer un nouveau contrat pour la période scolaire 2015/2016. La société Yvelines restauration a présenté un devis du même montant depuis septembre 2013 soit 2,366 € TTC par repas. Le tarif des repas facturé aux usagers est de 4,00 € TTC depuis septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de fourniture de repas avec la société Yvelines restauration.

Interventions pédagogiques musicales sur le temps scolaire

Aline BOUDIN, adjointe au Maire, indique que chaque année, le Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise propose de renouveler ses actions de soutien pédagogique musical et théâtral en milieu scolaire pour l'année 2015/2016 avec un tarif identique à la période 2014/2015 soit 634 € TTC par semestre par classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement des interventions pédagogiques musicales.

Création d'un emploi de vacataire sur la période scolaire en agent polyvalent

Aline BOUDIN, adjointe au Maire, expose qu'au vu des nouveaux rythmes scolaires imposés depuis la rentrée scolaire 2014/2015, la commune de Sagy a réorganisé les temps de travail des agents communaux affectés au service scolaire et périscolaire. Face au surcroît de travail, trois agents employés par les associations VIE et ADAPTE95 sont mis à disposition de la commune par convention.

Dans le cadre de recherche d'économies et après étude financière, Aline BOUDIN explique qu'il serait moins coûteux pour la commune d'employer l'un de ces personnels directement par le biais d'un contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 12 heures uniquement pendant les périodes scolaires. L'économie annuelle pour la commune est de 947 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la création de cet emploi de vacataire.

Prix boutique musée de la Moisson

Sandrine BILLARD, adjointe au Maire, indique que le musée de la Moisson dispose d'une boutique où le public peut acheter différents objets mais aussi des produits alimentaires Vexinois. Cette boutique permet au visiteur de s'approprier d'une autre manière le contenu culturel du musée. Située à côté de l'espace accueil-billetterie, la boutique permet aussi d'attirer des non-visiteurs et constituer ainsi une incitation à la visite du musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité une hausse systématiquement de 20% sur le prix d'achat des différents produits proposés à la vente, afin de déterminer leur prix de vente et autorise le Maire à fixer par arrêté, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les actions promotionnelles.

Fixation prix livret "rallye pédestre

Sandrine BILLARD, adjointe au Maire, présente le projet des prochaines journées du Patrimoine qui auront lieu le 19 et le 20 septembre prochain au musée de la Moisson. Un « rallye pédestre » permettra aux visiteurs de découvrir en autonomie le patrimoine culturel et naturel de Sagy, sous forme de livret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le prix de vente de ce livret rallye pédestre à 1 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 22h30.

Fait à Sagy, le 25 Juin

Le Maire,

Guy PARIS

